

REGLEMENT DU JEU SUR RFM
« JEU SMS »
Saison 2024/2025
ADDITIF²

La SAS RFM Entreprises, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « jeu sms » dont le règlement doit être complété par additif.

Le présent additif modifie ou complète selon le cas ledit règlement pour la Période de Jeu du 2 septembre 2024 à 0h01 au 13 septembre 2024 à 8h30.

Les termes utilisés avec des majuscules sont définis dans le règlement.

➤ **Pour l'application de l'article 4 :**

Pendant toute la Période de jeu :

Support d'inscription sms : 7 39 16 (3 X 0,75 € TTC par message + prix du SMS selon les tarifs en vigueur de l'opérateur de téléphonie mobile)

Code : RFM

Le nombre maximum de participations autorisées par jour et par participant est de 3 (trois) participations auxquelles peut s'ajouter 1 (une) participation « bonus » visant à multiplier leur participation.

➤ **Pour l'application de l'article 5 :**

A la fin de la Période de jeu, **1 (un) gagnant** sera tiré au sort parmi l'ensemble des inscrits.

Le gagnant devra impérativement se rendre disponible pour passer en direct à l'antenne le 13 septembre 2024 entre 9h00 et 9h30.

➤ **Pour l'application de l'article 6 :**

- ⇒ **1 lot « 1 séjour pour 4 (quatre) personnes à Paris pour assister au concert de Mylène Farmer au Stade de France le 27 septembre 2024 ou le 28 septembre 2024 ou le mardi 1^{er} Octobre 2024 »** d'une valeur unitaire de 1750 (mille sept cent cinquante) euros

Le séjour pour 4 (quatre) personnes comprend :

- Le transport aller-retour en train (2^{ème} classe) ou en avion (classe économique) depuis la gare ou l'aéroport le plus proche du domicile du gagnant jusqu'à Paris (le gagnant et ses accompagnateurs partent du même lieu) ; le mode de transport sera communiqué au gagnant ultérieurement par la Société Organisatrice ;
- L'hébergement pendant 1 (une) nuit (le soir du concert) dans 2 (deux) chambres doubles standards dans un hôtel de catégorie 3 à Paris ou en banlieue parisienne ; le nom de l'hôtel sera communiqué ultérieurement au gagnant par la Société Organisatrice ;
- Le petit-déjeuner ;
- 4 (quatre) places en carré Or pour assister au concert de Mylène Farmer le vendredi 27 septembre 2024 ou le samedi 28 septembre 2024 ou le mardi 1er octobre 2024 (selon le choix du gagnant)

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement expose son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.

- 1 Vinyle de Mylène Farmer dédié

Les dates du séjour en fonction de la date du concert ne pourront en aucun cas être modifiées par le gagnant.

Le gagnant et ses accompagnateurs s'engagent à respecter les éventuelles conditions d'accès au site liées au contexte sanitaire ; c'est-à-dire la présentation d'un pass vaccinal ou sanitaire ou tout autre document demandé en fonction de la réglementation en vigueur au moment du concert.

Tous les autres frais occasionnés lors du séjour, notamment les repas et les transferts, ne seront pas pris en charge par la Société Organisatrice. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'accident et/ou de tout incident survenu à l'occasion du séjour. La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue responsable en cas d'annulation du concert. Le gagnant et ses accompagnateurs devront se rendre sur les lieux du concert par leurs propres moyens.

La violation des dispositions du présent additif et de son règlement expose son auteur à toutes poursuites ou actions qui pourraient s'avérer nécessaire au respect desdites dispositions.